

Séance du mardi 09 avril 2024
Délibération n°2024-38-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 27 mars 2024

Objet : Garantie d'emprunt pour la construction de la Résidence l'Ecrin de Souya – 39 logements - Avenue Belle Terre à Macouria

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire (*n'a pas pris part au vote*), M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (03) :

Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, à Mme Madly MARIGNAN, Conseillère municipale
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller municipal à M. Thierry LOUIS, Conseiller municipal

Étaient absents (08) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire.
M. Marijono SANIP, M. Roméo JEWANI, Mme Suzanne MAZOE, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Claude LEMKI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle que La SIFAG (Société Immobilière Foncière d'Aménagement en Guyane) projette d'acquérir, dans le cadre d'une VEFA (Vente en Etat Future d'Achèvement), une opération de 39 logements dont 14 sont financés en LLS, dénommée l'Ecrin de Souya, sise avenue Belle Terre :

L'opération se compose de 39 logements dont 10 en collectifs et 29 en maisons.

Typologie	Nombre	%	SHAB Moyenne	SFi Moyenne	TOTAL SHAB	TOTAL SFi
T1	0	0%	0	0	0	0
T2	6	15%	48.75	59.36	292.60	356.20
T3	4	10%	66.90	80.90	268.00	323.60
T4	21	54%	87.80	117.20	1843.80	2461.20
T5	8	21%	97.10	122.05	776.80	976.40
TOTAL	39	100%	81.56	105.57	3181.20	4117.40

Elle sollicite la garantie d'emprunt à la suite de l'émission et la signature de l'offre de prêt qui a été faite par la Banque des Territoire sous la référence 156931.

VU le rapport n°36/2024/VM de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2305 du Code civil ;

VU le contrat de prêt n° 156931 en annexe signé entre : S.I.F.A.G. ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

VU la délibération n°2022-117-VM du 22 septembre 2022 approuvant la souscription au dispositif de garantie d'emprunt à la carte proposé par la CACL et territorialisé au niveau de la Commune de Macouria ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

De rendre un avis **favorable** sur la demande de garantie de l'emprunt n° 156931 formulée par la SIFAG concernant l'opération de « construction de la Résidence l'Ecrin de Soula – 39 logements - Avenue Belle Terre à Macouria »

ARTICLE 2 :

L'avis sera transmis au Président de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

ARTICLE 3 :

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 11 avril 2024